

ATTESTATION DU SALARIE AYANT BENEFICIE DE L'ASSISTANCE DU CONSEILLER DU SALARIE

La présente attestation est destinée à permettre au conseiller du salarié d'être indemnisé pour l'assistance qu'il vous a apportée.

Pas de rature, pas de surcharge

Je, soussigné(e),

atteste que

m'a assisté(e) lors d'un entretien préalable (cocher la case correspondante)

à une éventuelle mesure de licenciement

à une éventuelle signature de rupture conventionnelle (1)

Cet entretien a eu lieu le entreh eth

dans les locaux de (nom de l'entreprise et adresse précise)

.....
.....
.....
.....

Fait à, le

Signature

(1) L'article L.1237-12 du code du travail prévoyant que plusieurs entretiens peuvent être nécessaires à la conclusion de la rupture conventionnelle, chaque entretien au cours duquel le conseiller a assisté le salarié doit faire l'objet d'une attestation.

INFORMATIONS STATISTIQUES **QUI PERMETTRONT AU CONSEILLER D'ETABLIR SON BILAN ANNUEL**

Le salarié assisté est	<input type="checkbox"/> une femme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> un homme	<input type="checkbox"/>
------------------------	------------------------------------	--------------------------	-----------------------------------	--------------------------

EFFECTIF DE L'ENTREPRISE	
Moins de 11 salariés	<input type="checkbox"/>
11 à moins de 50 salariés	<input type="checkbox"/>
50 à moins de 200 salariés	<input type="checkbox"/>
200 salariés et plus	<input type="checkbox"/>

SECTEUR D'ACTIVITE	
Agriculture	<input type="checkbox"/>
Industrie	<input type="checkbox"/>
Bâtiment	<input type="checkbox"/>
Tertiaire (y compris transport)	<input type="checkbox"/>
Autres secteurs	<input type="checkbox"/>

Temps utilisé au titre du crédit d'heures prévu à l'article L.1232-8 du code du travail	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------